

La loi sur les retraites déjà promulguée... pour les soignants non vaxxinés, on attend

écrit par Christine Tasin | 16 avril 2023





Non il n'a pas traîné, mort de peur de voir la rue le contraindre à reculer. Ce qui est fait est fait, n'est-ce pas.

Il va sans dire que Fabius lui a murmuré dans l'oreille bien avant vendredi le feu vert du Conseil constitutionnel, ce qui explique que la promulgation ait eu lieu immédiatement...

Le conseil constitutionnel reconnaît que l'accumulation de procédures et d'articles pour passer outre est inhabituelle mais ça ne les a pas dérangés outre mesure...

Elle disait quoi, au fait, à propos de Macron, la dame qui risque 12 000 euros d'amende ?

<https://resistancerepublicaine.com/2023/03/30/12-000-e-damende-requis-pour-avoir-qualifie-macron-dordure/>

Pendant ce temps les malheureux soignants non réintégrés ne voient pas le décret leur permettant de revivre, à l'heure

où pour une simple échographie pour suspicion de doigt cassé demande 3 semaines d'attente. Et ce ne sont pas les exemples les pires en Macronie.

La loi sur la réforme des retraites, qui repousse l'âge de départ de 62 à 64 ans, a été officiellement promulguée ce samedi au Journal officiel, au lendemain de la validation de l'essentiel du texte par le Conseil constitutionnel.

*Emmanuel Macron n'aura vraiment pas traîné. L'impopulaire [réforme des retraites](#), avec sa mesure phare de recul de l'âge de départ à 64 ans, a été promulguée tôt ce samedi matin au [Journal officiel](#), après la validation de l'essentiel du texte par le Conseil constitutionnel. **Le président de la République disposait de quinze jours pour apposer sa signature, lui donnant ainsi force de texte.***

Et qu'importe si, [après la décision du Conseil constitutionnel de vendredi](#), l'intersyndicale avait demandé « solennellement » à Emmanuel Macron [de « ne pas promulguer la loi »](#). Cette demande est restée lettre morte. « Le Code de la sécurité sociale est ainsi modifié (...). Au premier alinéa, le mot : soixante-deux est remplacé par le mot : soixante-quatre », énonce le texte.

« Ce n'est pas fini »

*Le Conseil constitutionnel avait validé, vendredi, l'essentiel de la réforme des retraites et [bloqué une première demande de référendum d'initiative partagée \(RIP\)](#) de la gauche, qui espérait entamer la collecte de 4,8 millions de signatures en vue d'une inédite consultation des Français. **Tout en reconnaissant le « caractère inhabituel » de l'accumulation de procédures visant à restreindre les débats au Parlement.***

« Il n'y a ni vainqueur ni vaincu », [avait assuré la Première ministre Élisabeth Borne](#), évoquant « la fin du cheminement institutionnel et démocratique » du texte adopté à l'Assemblée après un 49.3. [L'intersyndicale, qui a refusé une invitation lancée par Emmanuel Macron, a assuré que ce n'était « pas fini », convaincue que ne pas promulguer la loi était le « seul moyen de calmer la colère \(...\) ».](#)

https://www.leparisien.fr/economie/retraites/retraites-la-loi-officiellement-promulguee-par-emmanuel-macron-15-04-2023-XVS7QAEIBZHR5N54XJLM573AQM.php?xtor=EREC-109&utm_medium=email&utm_source=internal&utm_campaign=newsletter_politique

Et l'autiste Borne de se vanter : nous sommes décidés à accélérer les réformes. Où il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir...

Et tout cela grâce au « cheminement démocratique » qui lui est cher. Ben voyons !

DIRECT. Retraites : après la promulgation de la loi, « nous sommes déterminés à accélérer » les réformes, affirme Borne

Malgré l'appel de l'intersyndicale, la loi sur la réforme des retraites, après l'étape du Conseil constitutionnel hier, a été promulguée ce samedi. Des manifestations ont lieu dans plusieurs villes de France, dont une à Rennes qui a donné lieu à de grosses tensions.

<https://www.leparisien.fr/economie/retraites/direct-reforme-de-s-retraites-la-loi-a-ete-promulguee-par-emmanuel-macron-cette-nuit-15-04-2023-LWCZIGUH6VBD7KHIDIZJ5H0EL4.php>